

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

FICHE DE RENSEIGNEMENT COUT DE SCOLARITE



RENTRÉE SCOLAIRE LE LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

1/3, Rue du 1^{er} Mai - 92000 NANTERRE
(RER A : Nanterre Université) ☎ 01.49 03 41 70 – Fax : 01 49 03 42 03
secretariat-ifsi@ch-nanterre.fr - site : <http://www.ifsinanterre.fr>

PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE SCOLARITE

Il est important de connaître votre situation avant l'entrée en formation.

Voici quelques éléments qui vous permettront de vous situer et de nous fournir le justificatif au moment de la rentrée scolaire :

FORMATION INITIALE (Coût de scolarité gratuit)

Situation à l'entrée de Formation	Document à fournir
Elève ou étudiant âgé de 25 ans ou moins	Fiche de liaison Mission Locale et copie de la carte d'identité (<i>des précisions vous seront demandées</i>)
Elève ou étudiant sorti du système scolaire depuis moins de deux ans (<i>sauf les apprentis</i>)	Copie du baccalauréat année 2016 ou 2017 Certificat de scolarité de l'enseignement supérieur année 2016 ou 2017
Elève ou étudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an	Copie de la carte du service civique datée
Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi au moins depuis six mois	Attestation d'inscription avec date et numéro d'identifiant
Bénéficiaire du RSA	Attestation de la CAF
Bénéficiaire d'un contrat aidé (<i>CIE, CAE, Emploi d'Avenir...</i>)	Copie du contrat

FORMATION CONTINUE (Coût de scolarité 9078 € par an)

Situation à l'entrée de Formation	Document à fournir
Vous avez une prise en charge totale par un employeur pour vos trois ans de formation	Accord de prise de charge de l'employeur
Vous avez une prise en charge partielle par un employeur pour vos trois ans de formation	Accord de prise de charge de l'employeur <i>A savoir, vous signerez à l'entrée de formation une convention pour le montant restant dû qui est à votre charge</i>
Vous avez une prise en charge totale par un organisme financeur (<i>Fongécif, ANFH, ...</i>)	Copie du courrier d'accord
Vous avez une prise en charge partielle par un organisme financeur (<i>Fongécif, ANFH, ...</i>)	Copie du courrier d'accord <i>A savoir, vous signerez à l'entrée de formation une convention pour le montant restant dû qui est à votre charge</i>